

5. Exploitation et dimensionnement du parc de matériel roulant

5.1 Le dimensionnement du parc de matériel roulant

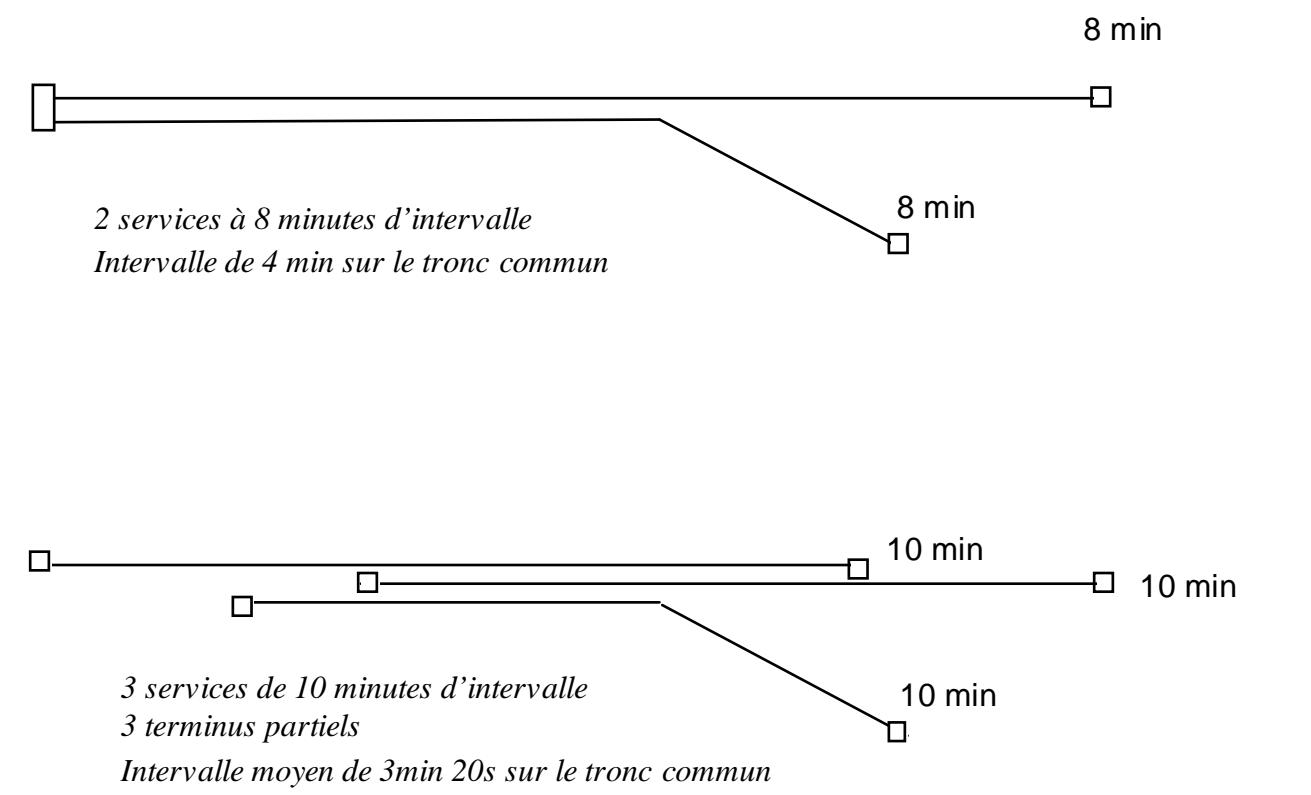
Le parc de matériel roulant nécessaire à l'exploitation des extensions du réseau de tramway est estimé à 19 rames (réserve comprise), ainsi le parc de matériel roulant en 2013 devrait dénombrer 93 rames au total. Ce parc permettrait d'exploiter les extensions des lignes A, B et C et également d'exploiter un tramway sur la ligne D jusqu'aux boulevards, si le mode tramway devait être retenu sur le quadrant Nord-Ouest.

Comme pour l'estimation de la clientèle prévisionnelle à l'horizon de la mise en service des extensions du tramway, les calculs de marches types établies pour le dimensionnement du parc de matériel roulant ont pris comme hypothèse les tracés inscrits au schéma directeur d'amélioration de la desserte pour les extensions du réseau de tramway.

5.2 Organisation de l'offre

Indiquons qu'il est possible d'adapter l'offre en fonction de la demande de transport à Parc de matériel roulant constant sur une ligne de tramway donnée. Il s'agit d'adapter les intervalles de passage de tramway ainsi que la longueur des services.

En effet, il est envisageable de mettre en place des terminus partiels et de combiner différents services sur une même infrastructure tramway. Ce type de réorganisation d'offre permet de réduire la longueur des services exploités ce qui a pour effet d'améliorer l'exploitabilité de la ligne et impacte positivement la régularité d'exploitation.



Principes de réorganisation de services sur une infrastructure tramway